

RCS : BASTIA
Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00687
Numéro SIREN : 823 960 448
Nom ou dénomination : 2CLM

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2020 sous le numéro de dépôt 5446

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BASTIA

SELARL ME NICOLE CASANOVA
PALAIS DE JUSTICE
BP 345 20297 BASTIA CEDEX
TEL 04 95 34 84 70
FAX : 04 95 34 84 71

CEC LUCCIANA
CASAMOZZA
20290 Lucciana

V/REF :

N/REF : 2016 B 687 / 2020-B-5446

Le greffier du tribunal de commerce de Bastia certifie qu'il a reçu le 17/12/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2019.

Concernant la société

2CLM
Société par actions simplifiée
69 lotissement Saint-François 2
20620 Biguglia

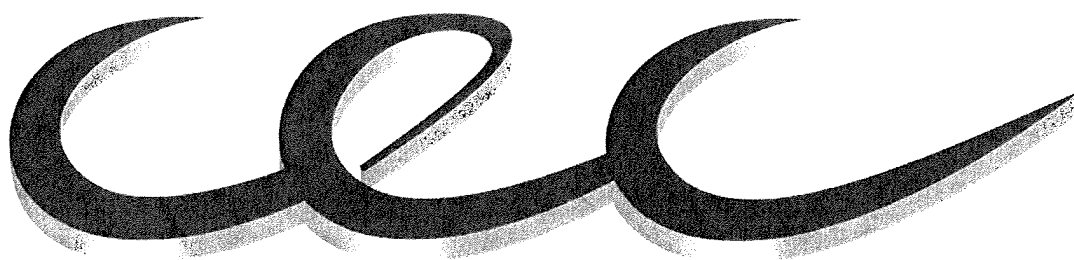
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-5446 le 17/12/2020

R.C.S. BASTIA 823 960 448 (2016 B 687)

Fait à BASTIA le 17/12/2020,

LE GREFFIER





Conseil & Expertise Comptable
OROSCO, CASANOVA & ASSOCIÉS

2 CLM

**APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS AU 31.12.2019**

Sommaire

Feuille de Présence

Procès Verbal

Texte de Résolution

Liasse Juridique Certifié Conforme

SASU 2 CLM
Société par actions simplifiées au Capital de 1 000,00 €
69 Lotissement Saint François
20 620 BIGUGLIA
RCS de Bastia : 823 960 448

Liste des Dividendes versées - Exercice clos au 31 décembre 2019

Montant global des dividendes : 171 430,00 €

Nombre de Titres : 100

Montant des dividendes par titre : 1714,30 €

Bénéficiaires	Nombre de Titres	Dividendes Brutes	Prélèvements Sociaux	Prélèvement Forfataire Libératoire	Dividende Net à verser
ADHAR Chaïb	100	171 430,00 €	29 485,96 €	21 943,04 €	120 001,00 €
Totaux	100	171 430,00 €	29 485,96 €	21 943,04 €	120 001,00 €
Total Prélèvements Impôts					51 429,00 €

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU 2CLM</u>			Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>69 Lot Saint François 2 20620 BIGUGLIA</u>																		
Numéro SIRET* <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>8</td><td>2</td><td>3</td><td>9</td><td>6</td><td>0</td><td>4</td><td>4</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td></tr></table>					8	2	3	9	6	0	4	4	8	0	0	0	1	2
8	2	3	9	6	0	4	4	8	0	0	0	1	2					
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>12</td></tr></table>			12	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>12</td></tr></table>		12												
12																		
12																		
			Exercice N clos le <u>31/12/2019</u>															
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres*	010 014	012 016														
	Immobilisations corporelles*		028	030	46 526													
	Immobilisations financières* (1)		040	042														
	Total I (5)		044	048	46 526	93 195												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052														
		Marchandises *	060	062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	10 126	10 126												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	230 478	230 478												
		Autres* (3)	072	074	56 120	56 120												
	Valeurs mobilières de placement		080	082														
	Disponibilités		084	086	57 683	57 683												
	Charges constatées d'avance *		092	094														
	Total II		096	098	354 408	354 408												
Total général (I + II)		110	112	494 130	447 603													
PASSIF					Exercice N NET 1													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		1 000													
	Écarts de réévaluation		124															
	Réserve légale		126		100													
	Réserves réglementées*		130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		204 057													
	Report à nouveau		134															
	Résultat de l'exercice		136		24 544													
	Provisions réglementées		140															
Total I		142		229 702														
Provisions pour risques et charges			Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164															
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		127 372													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	22 270	90 529													
	Produits constatés d'avance		174															
Total III		176		217 901														
Total général (I + II + III)		180		447 603														
RENVOS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195														
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	45 015													
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184														

CERTIFIÉ COMPTABLE
A L'ORIGINAL

[Signature]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SASU 2CLM</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2019			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210		
	Production vendue	{	biens	215	214		
			services*	217	218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	526	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	788 879	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises)*					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	247 268	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : 5 218 - immobilier :)			242	318 343	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244	575	
Rémunérations du personnel*					250	122 377	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	48 171	
Dotations aux amortissements*					254	26 641	
Dotations aux provisions					256		
Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	763 379		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	25 500		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280		
	Produits exceptionnels	(IV)			290		
	Charges financières	(V)			294		
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	956	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	24 544		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	24 544	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	956	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249)			251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	19 125	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	19 125	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	6 375	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	6 375	372	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2CLM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 447 604 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 24 545 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

Règles et méthodes comptables

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	94 707	45 016		139 722
Immobilisations financières				
Total	94 707	45 016		139 722
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	19 885	26 641		46 527
Immobilisations financières				
Total	19 885	26 641		46 527
ACTIF NET				93 196

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 286 599 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	230 478	230 478	
Autres	56 121	56 121	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	286 599	286 599	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 Euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 217 902 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 372	127 372		
Dettes fiscales et sociales	68 259	68 259		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	22 271	22 271		
Total	217 902	217 902		

Notes sur le bilan

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
(**) Dont envers les associés	22 271			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 140
Taxe à payer	812
Total	1 952

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Soldes intermédiaires de gestion

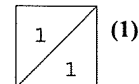
	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
MARGÉ COMMERCIALE						
Production vendue	788 353	100,00	826 772	100,00	-38 419	-4,65
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance	325 838	41,33	345 354	41,77	-19 515	-5,65
MARGÉ DE PRODUCTION	462 514	58,67	481 418	58,23	-18 904	-3,93
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	788 353	100,00	826 772	100,00	-38 419	-4,65
MARGE BRUTE GLOBALE	462 514	58,67	481 418	58,23	-18 904	-3,93
Autres achats et charges externes	239 774	30,41	166 583	20,15	73 191	43,94
VALEUR AJOUTEE	222 741	28,25	314 835	38,08	-92 095	-29,25
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés	576	0,07	1 255	0,15	-679	-54,11
Charges de personnel	170 549	21,63	149 543	18,09	21 006	14,05
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	51 616	6,55	164 037	19,84	-112 421	-68,53
Reprises s/ charges et Transferts	500	0,06	4 000	0,48	-3 500	-87,50
Autres produits	27		39		-12	-31,45
Dot. amortissements et provisions	26 641	3,38	17 824	2,16	8 818	49,47
Autres charges	1		4 218	0,51	-4 217	-99,97
RESULTAT D'EXPLOITATION	25 501	3,23	146 035	17,66	-120 534	-82,54
Quote part résultat en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	25 501	3,23	146 035	17,66	-120 534	-82,54
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles			124	0,01	-124	-100,00
Résultat exceptionnel			-124	-0,01	124	-100,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	956	0,12			956	
RESULTAT DE L'EXERCICE	24 545	3,11	145 911	17,65	-121 366	-83,18

Bilan détaillé passif

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Capital		
101000 - Capital	1 000,00	
101100 - Capital		1 000,00
	1 000,00	1 000,00
Réserves		
106100 - Réserve légale	100,00	100,00
106800 - Autres réserves	204 057,40	58 146,35
	204 157,40	58 246,35
Résultat de l'exercice	24 544,72	145 911,05
TOTAL RESSOURCES PROPRES	229 702,12	205 157,40
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses		
455100 - Cc adhar	22 270,60	20 129,45
	22 270,60	20 129,45
Fournisseurs		
401000 - Fournisseurs	126 232,00	
401100 - Fournisseurs		149 462,34
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	1 140,00	
	127 372,00	149 462,34
Dettes fiscales & sociales		
421000 - Personnel - rémunérations dues	7 865,79	
421100 - Personnel - rémunérations dues		10 671,45
431000 - Sécurité sociale	11 556,00	14 244,00
437300 - Retraite pro btp	10 139,03	7 001,00
437500 - Ci btp	12 160,83	7 239,00
442100 - Prelevement a la source	44,25	
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	956,00	
445710 - Tva collectée		18 438,89
445711 - Tva collecté 10% débits	21 888,57	
445712 - Tva collectee 20%	81,92	
445790 - Tva coll autoliquidation	2 754,93	
448600 - Taxe à payer	811,77	812,00
	68 259,09	58 406,34
Autres dettes		
418100 - Clients - factures à établir		2 000,00
		2 000,00
TOTAL DETTES	217 901,69	229 998,13
TOTAL	447 603,81	435 155,53

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 8 2 3 9 6 0 4 4 8 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2CLM

ADRESSE (voie) 69 Lot Saint François 2

CODE POSTAL 20620 VILLE BIGUGLIA

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique ADHAR Prénom(s) CHAIBNom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100Naissance : Date 20081979 N° Département 99 Commune TEMSAMANE Pays Adresse : N° Voie LOT SAINT FRANCOIS

Code Postal 20620 Commune BIGUGLIA Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(e)	
			(f)	
			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
1	2	3	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
			4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

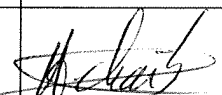
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	119 378	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

S.A.S.U 2 CLM

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL DE 1 000.00 €
69 LOTISSEMENT SAINT - FRANCOIS
20 620 BIGUGLIA
RCS DE BASTIA : 823 960 448

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Actionnaires	Actions*	Voix	Mandataire	Signature
Monsieur ADHAR Chaïb	100	100		
Total sur les 100 parts composant le capital social	100 PP	100 PP		

*PP = Pleine propriété

La présidence soussignée certifie exacte la feuille de présence, faisant apparaître que l'actionnaire est présente ou représentée, totalisant 100 actions sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachés les 100 voix.

La Présidence



S.A.S.U 2 CLM

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL DE 1 000.00 €

69 LOTISSEMENT SAINT - FRANCOIS

20 620 BIGUGLIA

RCS DE BASTIA : 823 960 448

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,
Le trente septembre, à quatorze heures,

L'actionnaire de la société s'est réunie en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la présidence.

Est présente ou représentée :

- Monsieur ADHAR Chaïb 100 actions

Soit un total de 100 actions

Sur les cent (100) actions composant le capital social.

Madame ABADI Laïla préside la séance en sa qualité de Président.

Elle constate en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des actions sociales.

Madame le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- La feuille de présence,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce sont l'assemblée lui donne acte.

Puis Madame le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce,
- Approbation des comptes et affectations des résultats ou pertes,
- Quitus de la gérance,
- Questions diverses.

Madame le Président donne ensuite lecture des rapports de la présidence et ouvre les discussions.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1. Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2. Deuxième résolution

La collectivité des associés approuvant les comptes de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019, décide d'affecter le résultat bénéficiaire dudit exercice s'élevant à 24 545.00 € comme suit :

- Résultat de l'exercice :	25 545.00 €
- Résultat du Poste « Report à nouveau »	204 057.00 €
<u>Résultat distribuable :</u>	<u>229 602.00 €</u>
- Distribution de dividendes	171 430.00 €
- Affectation en « Autres réserves »	58 172.00 €
<u>Total égal eu résultat distribuable :</u>	<u>229 602.00 €</u>

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2020.

La collectivité des associés reconnaît également avoir été informée que les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%.

La collectivité des associés est informée que le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Ladite option doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration

3. Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus aucunes résolutions n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

Le Président (ABBADI Laïla)

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laïla', written in a cursive style with a long horizontal flourish extending to the right.

S.A.S.U 2 CLM

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL DE 1 000.00 €
69 LOTISSEMENT SAINT - FRANCOIS
20 620 BIGUGLIA
RCS DE BASTIA : 823 960 448**

TEXTE DE RESOLUTION PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuvant les comptes de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019, décide d'affecter le résultat bénéficiaire dudit exercice s'élevant à 24 545.00 € comme suit :

- Résultat de l'exercice :	25 545.00 €
- Résultat du Poste « Report à nouveau »	204 057.00 €
<u>Résultat distribuable :</u>	<u>229 602.00 €</u>
- Distribution de dividendes	171 430.00 €
- Affectation en « Autres réserves »	58 172.00 €
<u>Total égal eu résultat distribuable :</u>	<u>229 602.00 €</u>

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2020.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce prend acte purement et simplement.

Le Président (ABBADI Laïla)

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laïla Abbadi', written in a cursive style.